

Lettre de Jacques Brenner à Jean Paulhan, 1955-11-16

Auteur : Brenner, Jacques (1922-2001)

Voir la transcription de cet item

Transcription

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Citer cette page

Brenner, Jacques (1922-2001), Lettre de Jacques Brenner à Jean Paulhan, 1955-11-16, 1955-11-16.

Société des Lecteurs de Jean Paulhan, IMEC, Université Paris-Sorbonne, LABEX OBVIL ; projet EMAN (Thalim, ENS-CNRS-Sorbonne nouvelle).

Site *HyperPaulhan*

Consulté le 13/02/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Paulhan/items/show/13619>

Copier

Information sur la lettre

Date 1955-11-16

Destinataire Paulhan, Jean (1884-1968)

Langue Français

Informations sur l'édition numérique

Mentions légales

- Fiche : Société des Lecteurs de Jean Paulhan ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR)
- Lettre : Ayants-droit de Jean Paulhan

Éditeur Société des Lecteurs de Jean Paulhan, IMEC, Université Paris-Sorbonne, LABEX OBVIL ; projet EMAN (Thalim, ENS-CNRS-Sorbonne nouvelle)

Notice créée par [Équipe HyperPaulhan](#) Notice créée le 09/04/2021 Dernière modification le 28/11/2025

☆
M

16 novembre

Cher Jean,

j'en ai fini avec mon n° 3 qui devrait
paraître dans une dizaine de jours et me
voir aux prises avec le sommaire du n° 4.

Il m'en paraît hier à la nrf. où vous

n'êtes pas. Via Marcel A. qui doit me
donner une nouvelle.

Je voulais vous rappeler ce que d'ailleurs
vous savez très bien : que nous serions
tous très heureux aux Saisons d'avoir
quelques pages de vous.

Nous allons donner à partir de ce n° 4
quelques chroniques : ce serait bien que

Maast put reprendre 'sa chronique de
Métrique de 84.

A propos de 84, Mme Malaussena n'est
mis dans l'idée que c'était cette revue
qui reparaitrait sous le titre Cahiers des Saisons.

Et cette honnête personne me réclame par
la suite 5 millions de dommages et intérêts.

Bisiaux n'est émue : on croyait cette histoire
classée.

L'arrigatation porte : « attendu que la revue 84
a publié des inédits posthumes dont la
succession ignore la provenance. Qu'en surplus
la revue 84 a remanié certains textes lesquels
n'expriment plus la pensée de l'auteur ... »

Mme Malaussena n'aurait-elle pas dû dire
carrément que 84 avait publié des faux
puisque'elle ignore la provenance de ces textes?

Bien à vous,

Jacques Breune